



L'architecture du quartier européen à Strasbourg depuis 1949 : enjeux locaux d'un développement institutionnel supranational

Gauthier Bolle

► To cite this version:

Gauthier Bolle. L'architecture du quartier européen à Strasbourg depuis 1949 : enjeux locaux d'un développement institutionnel supranational. In *Situ : Revue des patrimoines*, 2019, 38, 10.4000/in-situ.20202 . hal-02098801

HAL Id: hal-02098801

<https://hal.science/hal-02098801>

Submitted on 13 Apr 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'architecture du quartier européen à Strasbourg depuis 1949 : enjeux locaux d'un développement institutionnel supranational

*The architecture of the European quarter in Strasbourg since 1949; local issues
in a supranational institutional development*

Gauthier Bolle



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/insitu/20202>

DOI : 10.4000/insitu.20202

ISSN : 1630-7305

Éditeur

Ministère de la culture

Référence électronique

Gauthier Bolle, « L'architecture du quartier européen à Strasbourg depuis 1949 : enjeux locaux d'un développement institutionnel supranational », *In Situ* [En ligne], 38 | 2019, mis en ligne le 15 février 2019, consulté le 21 février 2019. URL : <http://journals.openedition.org/insitu/20202> ; DOI : 10.4000/insitu.20202

Ce document a été généré automatiquement le 21 février 2019.



In Situ Revues des patrimoines est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

L'architecture du quartier européen à Strasbourg depuis 1949 : enjeux locaux d'un développement institutionnel supranational

The architecture of the European quarter in Strasbourg since 1949; local issues in a supranational institutional development

Gauthier Bolle

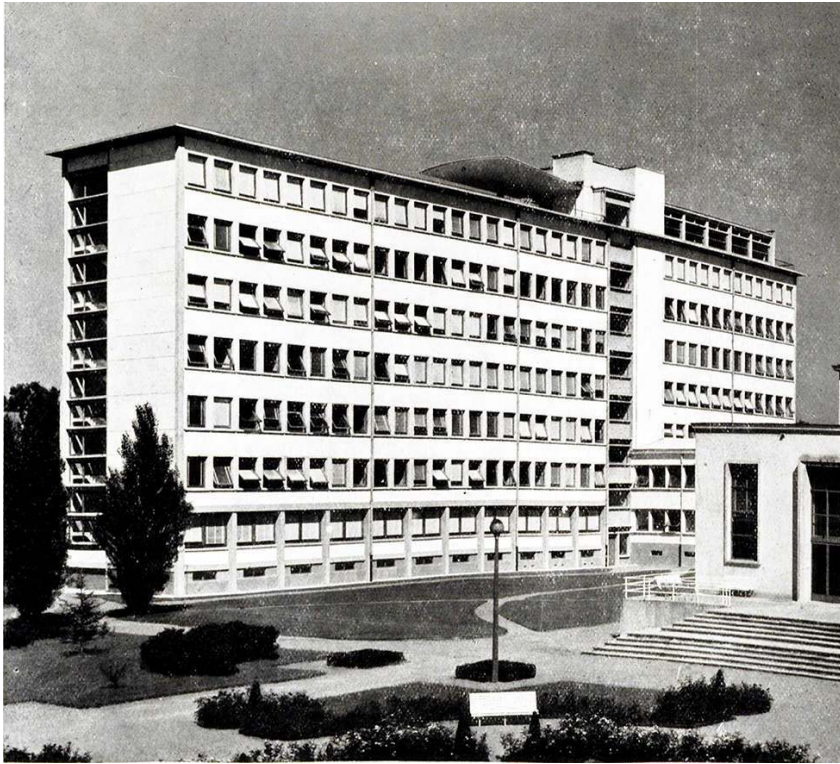
- ¹ En dépit de la présence ancienne à Strasbourg d'organisations internationales – la Commission centrale pour la navigation du Rhin y est installée depuis 1815 – et de la puissance symbolique de cette ville frontalière, le « quartier européen » ne s'y est développé que récemment, au gré d'enjeux internationaux qui dépassent largement l'échelle du pouvoir local. Prolongeant en partie quelques travaux existants¹, cette contribution explore plus largement la façon dont la ville et ses acteurs ont dessiné, au fil du temps, le visage de ce quartier européen, jamais pleinement anticipé en tant que tel. Cette croissance par tâtonnements reflète des enjeux politiques, urbains et symboliques mouvants qui façonnent en partie l'image de la cité depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. L'impact local de la construction européenne modifie aussi progressivement la gestion de l'urbanisme et la conception de l'architecture des édifices dont les fonctions transcendent les frontières nationales. Les sources mobilisées pour cette étude sont issues des fonds d'archives des services municipaux². Par ailleurs, les informations ont été enrichies par de nombreux articles publiés dans la presse locale ou professionnelle se faisant l'écho de la construction des principaux édifices qui jalonnent l'histoire urbaine de ce secteur.

Premiers jalons d'aménagement d'une « ville européenne »

- 2 Choisie en 1948 comme siège du Conseil de l'Europe dans le cadre du traité de Londres, Strasbourg, emblème de réconciliation européenne, doit reconsidérer ses capacités d'accueil immobilières³. Si la ville est « devenue pour un moment de l'histoire du monde le centre de l'Europe⁴ », elle n'est pas en mesure d'offrir un bâtiment spécifique lors de la première session du Conseil de l'Europe, en août 1949 : les institutions naissantes doivent s'adapter au contexte du patrimoine local. Ainsi, la première assemblée consultative du Conseil de l'Europe est abritée dans l'aula du Palais universitaire décoré et aménagé pour l'occasion⁵ tandis que l'hôtel de ville accueille les réunions du comité des Ministres. La tenue de la première session, fortement médiatisée, bouleverse la vie strasbourgeoise pendant plus d'un mois de ce caniculaire été 1949. Si cette organisation est acceptable temporairement, le Secrétariat général du Conseil de l'Europe cherche une installation plus pérenne, imaginant un temps investir le cadre du château de Pourtalès⁶. C'est finalement un autre site – également au nord mais plus proche du centre historique – qui est proposé par la Ville. La municipalité envisage soit le réinvestissement des locaux de la foire-exposition du Wacken soit la construction de la place Lenôtre, située à l'ouest du parc de l'Orangerie créé au XVIII^e siècle⁷. Ce terrain arboré de forme triangulaire est bordé, à l'est, par un tissu urbain constitué après 1880 et, au nord, par un bastion de la ceinture de forts bâtis par les autorités allemandes après 1871. Situé à proximité de la confluence entre le bassin de l'Ill et le canal de la Marne au Rhin, ce terrain ne présente pas de possibilités d'extension importantes. Ce choix est entériné en janvier 1950 : un avant-projet est approuvé le 30 janvier 1950. Les travaux sont lancés dès le mois de mars, permettant la tenue de la deuxième session de l'assemblée consultative dans des locaux dédiés au mois d'août 1950. Le Conseil de l'Europe et la Ville évitent l'organisation d'un concours d'architecture en désignant directement Bertrand Monnet (1910-1989), ancien élève de l'École nationale supérieure des beaux-arts (Ensba), nommé architecte en chef des Monuments historiques en Alsace en 1944. Œuvrant à cette même période au relèvement des monuments alsaciens endommagés pendant la guerre, il devient l'architecte en titre du Conseil de l'Europe jusque dans les années 1960. Assisté de trois autres architectes dont Fernand Guri (1908-1971) – autre acteur du service des Monuments historiques en Alsace⁸ –, Monnet s'appuie ici sur un certain nombre d'innovations techniques et procédurales facilitant la célérité du chantier que salue la presse spécialisée⁹. Proposant une surface totale de 37 500 mètres carrés, les volumes sont dominés par l'hémicycle central, positionné le long de l'allée de la Robertsau et encadré de deux ailes dissymétriques plus basses. Cette disposition permet d'abriter un programme relativement complexe et de dégager des jardins d'agrément vers l'ouest. Au droit du volume de l'hémicycle, un portique hexastyle de colonnes de béton annonce sobrement la solennité du programme, seul signe ostensible de son caractère institutionnel. L'édifice s'inscrit bien davantage dans la lignée de l'architecture monumentale des années 1930 voire dans celle de l'architecture scolaire de ces années de Reconstruction qu'elle n'anticipe sur les évolutions futures du langage architectural pour ce type de programme. En revanche, ce premier jalon – aujourd'hui disparu – marque le début d'un processus ininterrompu de densification du secteur.

- 3 Les années 1950, en effet, amènent Monnet à poursuivre son œuvre et la Ville à définir ses propres potentialités en tant que site d'accueil. En dépit de ce premier effort considérable, les locaux s'avèrent rapidement insuffisants. L'adhésion de nouveaux pays au Conseil de l'Europe, la naissance de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) en 1951 aboutissant à la création de la Communauté économique européenne (CEE) en 1957 accentuent les besoins des institutions en plein essor. Les nouvelles instances cohabitent dans les locaux de la première Maison de l'Europe construite par Monnet : ce siège permanent des instances du Conseil de l'Europe accueille aussi les sessions de la CECA. En 1953, chargé par la Ville d'agrandir les locaux selon ces nouveaux besoins, l'architecte doit à nouveau faire vite. Livré au printemps 1954, le « bâtiment B », positionné à l'ouest des constructions existantes, oppose sa verticalité à l'ensemble initial. Il se présente comme une petite barre de huit niveaux à mi-chemin entre architecture de logement et bâtiment tertiaire. D'une esthétique légèrement moins austère que le premier édifice, auquel il est relié par une aile nouvelle, il offre 5 400 mètres carrés de surfaces supplémentaires¹⁰. Le soin apporté à cette construction de béton armé se manifeste notamment dans l'élégant édicule de sa cafétéria qui couronne sa toiture, dans la tradition corbuséenne. C'est le signe – encore discret – de la volonté conjugée de l'architecte et des autorités d'imaginer un futur pour le quartier et « de faire en sorte que l'extension principale pût constituer le noyau des futurs bâtiments sur lesquels l'inconnu plane encore »¹¹ (**fig. 1**). En effet, Monnet poursuit son œuvre, au fil du temps, avec la construction parallèle au bâtiment B d'une petite barre de quatre niveaux dite « bâtiment C », destinée aux services du Parlement et livrée en 1960. À ce stade, l'ensemble construit depuis l'après-guerre cohabite sans rupture d'échelle violente avec son environnement bâti et notamment avec les immeubles d'habitation bordant l'allée Spach ou les installations sportives qui occupent les rives du bassin de l'Ill.

Figure 1

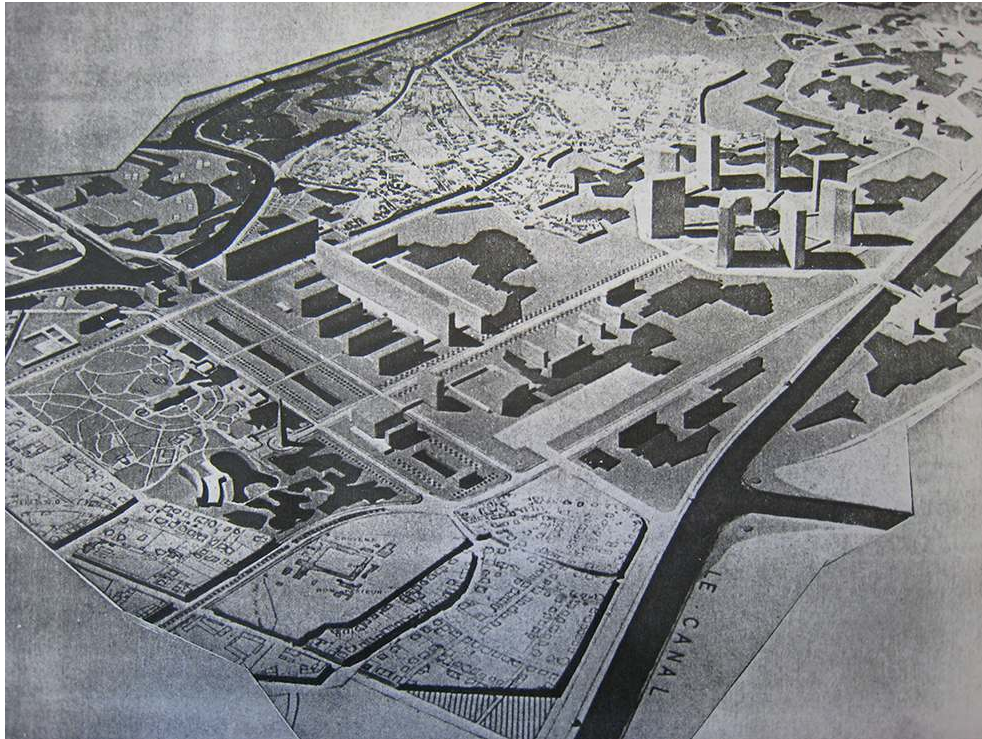


Vue depuis le jardin central de la barre constituant la première extension (1954) de la Maison de l'Europe (1950, sur la droite de l'image et aujourd'hui disparue), Bertrand Monnet architecte. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, 1955.

- 4 Dès 1957, les élus strasbourgeois proclament la vocation européenne¹² de la ville et demandent le regroupement de toutes les institutions européennes à Strasbourg. La Ville et le département du Bas-Rhin commandent une étude portant le titre « Strasbourg invite l'Europe »¹³ dont les résultats sont présentés lors des Journées européennes, en octobre de la même année. Afin de démontrer ses capacités d'accueil, trois sites d'implantation pour la construction d'une véritable « ville européenne » sont envisagés : le quartier de la Robertsau au nord de Strasbourg, les coteaux de la commune d'Oberhausbergen et le mont Scharrachbergheim au sud-est de la ville. La multiplication des sites proposés révèle les hésitations persistantes de la Ville entre nécessité d'accessibilité aux institutions et volonté de leur mise en scène grandiloquente dans le paysage. Imaginer un futur qui demeure incertain, telle est la gageure à laquelle doivent répondre les architectes invités à s'exprimer. Henri-Jean Calsat (1905-1991)¹⁴, en charge depuis 1950 du plan du Groupement d'urbanisme de Strasbourg, imagine la transformation du secteur d'Oberhausbergen alors que Charles-Gustave Stoskopf (1907-2004), deuxième Second Grand Prix de Rome en 1933 et figure majeure de la Reconstruction en Alsace¹⁵, est responsable des deux autres sites. Les rendus, faisant écho aux travaux menés par ces architectes lors de leurs études aux Beaux-Arts, mettent en scène un programme très ambitieux. Pour la Robertsau, Stoskopf envisage un ensemble gigantesque dans lequel un vaste forum prolonge le parc de l'Orangerie et ordonne les édifices majeurs du programme. Regroupant toutes les institutions européennes, huit tours sont implantées selon un plan octogonal dont le centre est occupé par les services administratifs. Cette

composition à caractère démonstratif impliquerait en réalité la disparition de tout le quartier de la Robertsau (fig. 2).

Figure 2



« Strasbourg invite l'Europe », projet fictif de ville européenne développée sur le secteur du quartier de la Robertsau, 1957, Charles-Gustave Stoskopf architecte. Archives départementales du Bas-Rhin, fonds G. Stoskopf, 60 J.

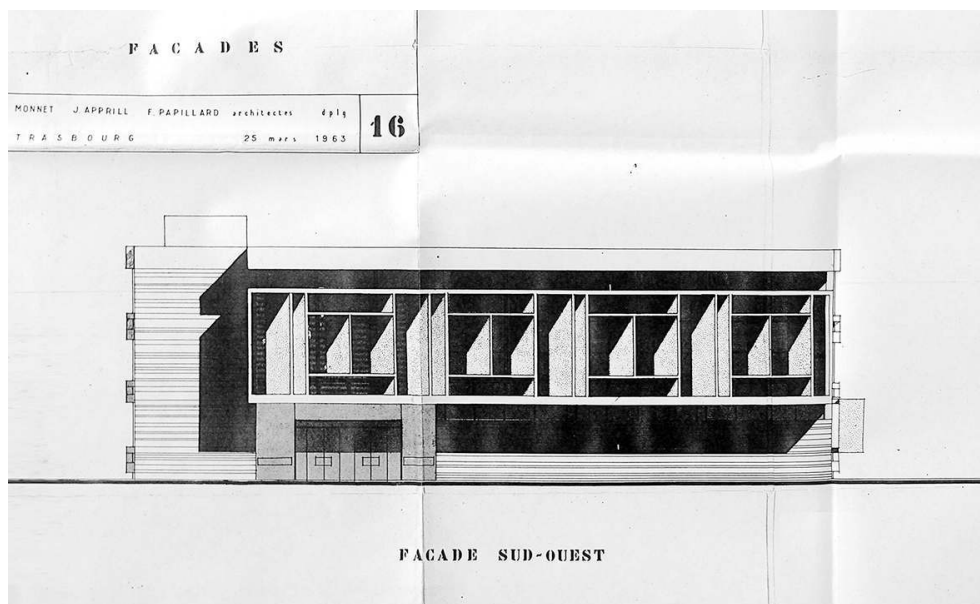
© Archives départementales du Bas-Rhin.

- 5 Pour Scharrachbergheim, Stoskopf crée une acropole d'objets où les tours bordent, cette fois-ci de façon rectiligne, une esplanade centrale. Le projet imaginé par Calsat sur le secteur d'Oberhausbergen, salué par la presse locale¹⁶, propose une implantation en belvédère. Les nouvelles constructions se détachent d'un horizon caractérisé par la silhouette de la cathédrale de Strasbourg. Affleure ici un questionnement – qui devient récurrent au fil des années – autour du degré d'insularité physique qu'il faut accorder à une zone accueillant des institutions de nature supranationale. Cette question touche d'ailleurs tant les dispositions pratiques que la dimension symbolique des édifices projetés. À cette même période, les maîtres du Mouvement moderne fournissent des exemples de réalisations civiques monumentales – le capitole de Chandigarh, en Inde, conçu par Le Corbusier ou encore celui de Brasilia, construit par Oscar Niemeyer – dont l'emphase plastique associe affirmation démocratique et volonté d'adaptation aux traditions locales. À Strasbourg, les architectes puisent aussi dans ce répertoire neuf et très médiatisé afin d'élaborer une symbolique « européenne » exprimant une dynamique outrepassant les frontières géographiques et culturelles. Néanmoins, postures et discours des acteurs sont tiraillés entre la volonté d'exprimer la grandeur des institutions et la nécessité d'une construction progressive davantage subie que véritablement anticipée sur le plan local.

Premiers éléments forts de structuration symbolique du site : vers une architecture spécifique

- 6 La création de la Commission européenne des droits de l'homme en 1954 et de la Cour européenne des droits de l'homme en 1959, entraîne là encore de nouveaux besoins immobiliers. Ainsi, dès 1961, le Conseil de l'Europe et la Ville planifient la construction d'une nouvelle bâtisse afin d'accueillir ces deux instances abritées initialement dans la Maison de l'Europe. Bâti entre 1963 et 1966 par Monnet avec le concours des architectes Françoise Papillard (1920-) et Pierre Apprill (1925-2007), le premier palais des Droits de l'homme offre une surface de 3 200 mètres carrés. Ce prisme, à la fois austère et massif, affirme plus nettement que les bâtiments précédents la noblesse de sa fonction et emprunte à l'esthétique de l'œuvre indienne de Le Corbusier (**fig. 3**). L'élégant édifice de deux niveaux, construit en béton mais habillé de pierre et bois exotiques, est conçu selon un plan carré autour d'un patio central. Sa solennité s'affirme par le dessin soigné et l'horizontalité apaisée de façades rythmées par de grands brise-soleil de béton qui protègent les salles d'audience de la vue extérieure. En associant les formes du Mouvement moderne à la noblesse de matériaux naturels, Monnet affirme le caractère palatial du projet, véhiculant à la fois une idéologie humaniste et la précellence de l'institution¹⁷.

Figure 3



Façade sud-ouest du Palais des droits de l'homme, Bertrand Monnet avec Françoise Papillard et Pierre Apprill architectes, 1966. Archives de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, 573 W 138.

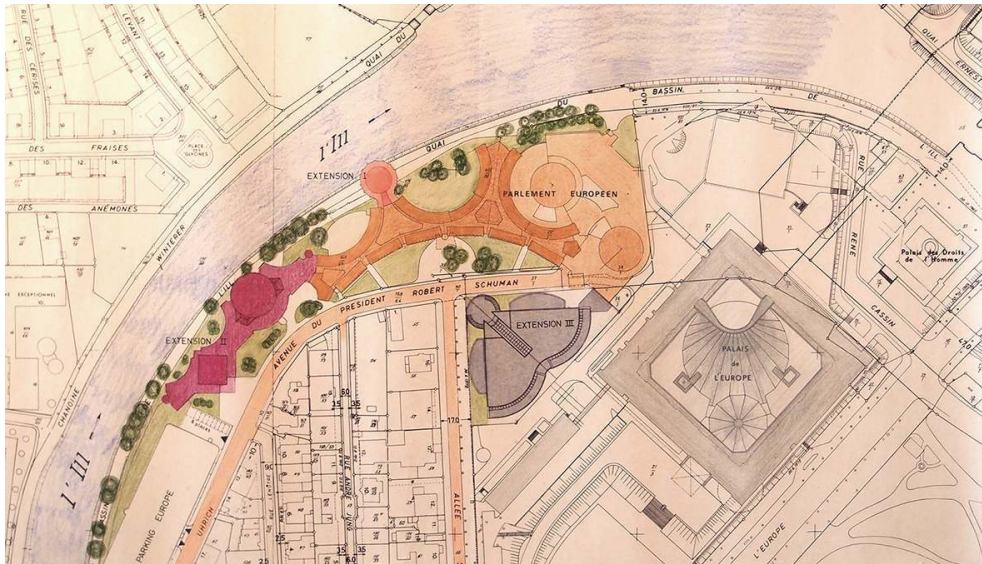
© Archives de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg (AVES).

- 7 Cette première affirmation architecturale est poursuivie lors de l'étape suivante, consistant en une reconstruction totale de la première Maison de l'Europe. Cette fois-ci, le gouvernement français, moteur financier de l'affaire, impose son architecte en la personne d'Henry Bernard (1912-1994), Grand Prix de Rome en 1938, auteur de la célèbre Maison de la Radio à Paris. Le changement d'échelle impose cette signature de renom,

outrepassant pour la première fois la mainmise directe de la municipalité sur la maîtrise d'œuvre du projet. Après avoir envisagé une variante plus étalée dans le site, l'architecte conçoit un volume puissant de plan carré de 110 mètres de côté et se développant sur neuf niveaux, positionné de manière tangente sur l'axe de composition du parc de l'Orangerie et du pavillon Joséphine (1804). Au cœur du puissant volume cubique dont les parois inclinées accusent l'assise dans le site, Bernard ménage un vaste vide central occupé par le grand hémicycle selon des formes plus douces. Cette dichotomie formelle matérialise de façon très lisible la dialectique recherchée entre solennité et ouverture, comme l'explique l'architecte lui-même dans les colonnes de *Saisons d'Alsace* : « [...] L'édifice tente à la fois d'évoquer la Culture européenne et son avenir politique unitaire ; il vise à affirmer simultanément, par la musculature de sa plastique extérieure, que l'union fait la force, tout en manifestant, par son ambiance intérieure souriante et sereine, où dominent les courbes, l'ambiance de cordialité confiante nécessaire à la libre confrontation des idées¹⁸. » Le discours comme le parti affirmé ici sont fortement empreints de la culture « beaux-arts » de Bernard ; le langage affirmé par la géométrie associe ambitions symboliques et choix esthétiques. Cette austère forteresse de béton, massive à l'extérieur, imprime sa monumentalité sur le site, faisant de la première Maison de l'Europe, qui est démolie, un généreux parvis d'accès planté prolongeant les perspectives et les vastes parterres de l'Orangerie.

- 8 Au fil des années 1970 et 1980, l'empreinte d'une autre personnalité marque l'urbanisation du site, confirmant le rôle essentiel de la municipalité dans la mutation de ce secteur. François Sauer (1926) diplômé de l'école régionale d'architecture de Strasbourg¹⁹ en 1951, entre au service d'architecture de la Ville la même année. En 1973, il devient architecte en chef de la Communauté urbaine de Strasbourg puis en 1973, prend la direction du service d'architecture²⁰. En 1979 – année à partir de laquelle le Parlement fait l'objet d'une élection au suffrage universel pour la première fois –, il est chargé de construire l'Immeuble des parlementaires européens dit IPE 0 puis ses trois extensions successives – IPE 1, 2 et 3 en 1986, 1988 et 1992 – suite à l'adhésion de nouveaux pays à la Communauté européenne et au gré de l'inflation des besoins administratifs (**fig. 4**).

Figure 4

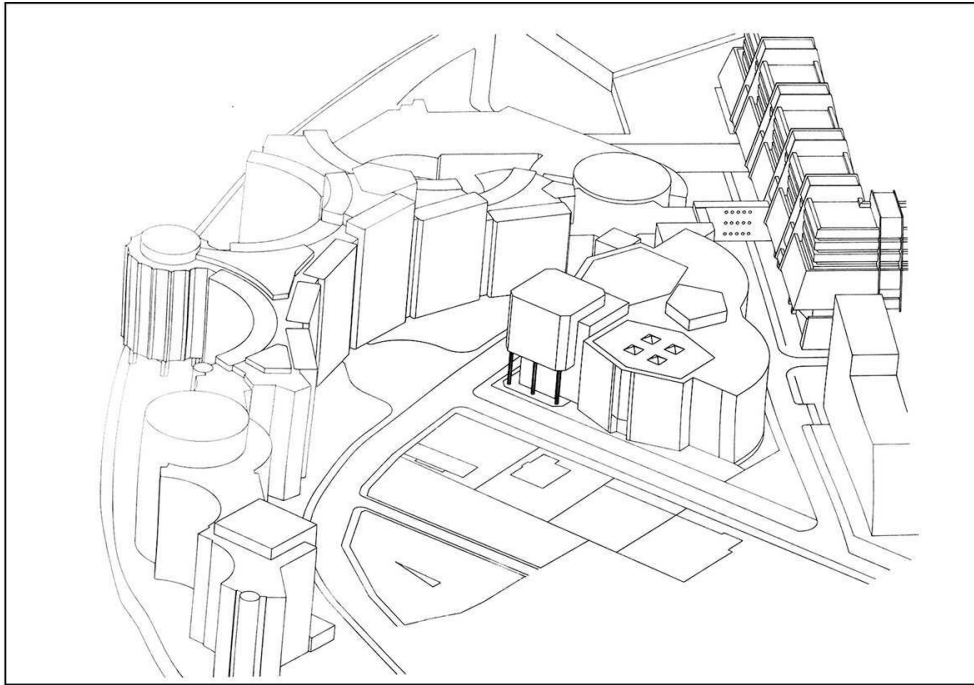


Plan masse du quartier européen tel qu'il se présente au début des années 1990 : un ensemble hétéroclite et dense assemblant le Palais des droits de l'homme (Monnet, 1966), le Palais de l'Europe (Bernard, 1977) et l'Immeuble des parlementaires européens et ses extensions successives (Sauer, 1979-1992). L'emplacement de la première Maison de l'Europe, libéré, est devenu un parvis planté pour le Palais de l'Europe. Archives de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, 843 W 365.

© AVES.

- 9 Le parlement de l'Europe des douze loue ainsi des locaux, selon la coutume, conçus et fournis par la Ville. Ainsi, les franges nord-ouest du site, autrefois occupées par des installations sportives, sont progressivement exploitées et même saturées. Pour la première fois, les immeubles institutionnels se donnent à voir directement le long des rives du bassin de l'Ill : la surface de l'eau reflète les façades rideaux vitrées, mise en abîme métaphorique de la transparence démocratique ou de son opacité, selon le point de vue de l'observateur. L'architecture développée par Sauer exprime un compromis entre expression rationnelle des façades rideaux et implantation selon des sinuosités qui entrent en écho avec les contours arrondis des canaux (**fig. 5**).

Figure 5



Vue axonométrique de l'Immeuble des parlementaires européens et de ses extensions successives (Sauer, 1979-1992), en vue de l'insertion de l'IPE 3. Archives de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, 843 W 365.

© AVES.

- 10 Vu du ciel, son projet semble prolonger et étendre de manière visible les courbures contenues à l'intérieur dans l'édifice d'Henry Bernard. Même si elle s'affranchit de l'orthogonalité en plan, l'architecture de Sauer s'apparente à l'esthétique d'édifices alors couramment produits pour le secteur tertiaire. Ces interventions successives font du site un collage ultra-dense d'objets hétéroclites, accusant fortement sa propre fragmentation. Le secteur se densifie et se construit alors sur lui-même, la dernière extension réalisée par Sauer, IPE 3 – abritant le centre de la presse – entraînant la destruction des bâtiments C et P²¹ à l'angle de l'allée Spach et de l'avenue du Président-Robert-Schuman (fig. 6).

Figure 6



Projet de construction de l'IPE 3, vue depuis l'avenue du président Robert Schuman, juin 1989, François Sauer architecte. Archives de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, 843W365.

© AVES.

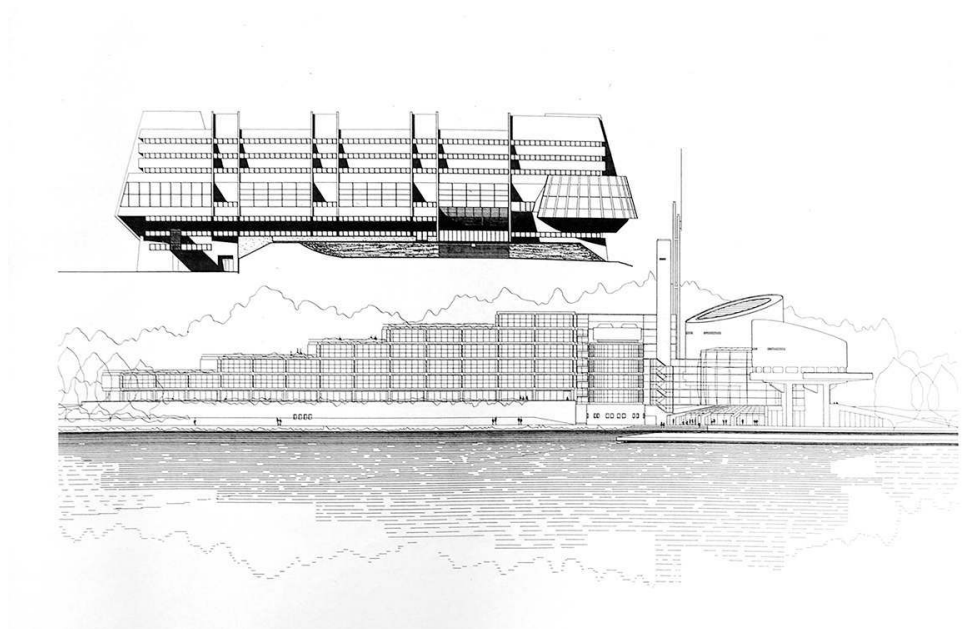
Internationalisation des débats ; entre efficience fonctionnelle et nécessités symboliques

- 11 La fin des années 1980 marque un tournant important dans l'ouverture du quartier à des signatures de renom international comme celle de Richard Rogers (1933-), co-auteur du Centre Georges-Pompidou à Paris en 1977. En effet, la perspective de la construction d'un nouveau palais des Droits de l'homme est un feuilleton à rebondissements multiples : sa conception est envisagée d'abord selon une procédure habituelle, c'est-à-dire dévolue aux services municipaux. Sur un terrain cédé par la Ville – situé sur l'autre rive du canal de la Marne au Rhin en face du premier palais signé Monnet –, les études démarrent à partir de février 1987 sous la houlette de Sauer et de son service. Par ailleurs, le Conseil de l'Europe met en place un comité *ad hoc* d'experts sur les besoins en locaux (CAHLO) présidé par Henry Bernard qui garde ainsi un œil sur l'évolution du secteur. En juillet 1987, Sauer présente au CAHLO six esquisses dont la simplicité volumétrique, la compacité et la monumentalité montrent le souci de créer un pendant à l'édifice d'Henry Bernard. Les esquisses distinguées par le comité sont composées soit selon une forme pentagonale, soit selon une disposition en étoile nommée « boomerang », selon des schémas académiques relativement conventionnels. Sauer, respectueux de la vision et des conseils de Bernard, poursuit ses études de manière détaillée jusqu'au début de l'année 1989, au gré de nombreuses péripéties²². Le dévoilement public du projet, pesant et monumental, lors des élections municipales de 1989 par Marcel Rudloff (1923-1996), le maire sortant, aboutit à un rejet violent de la part des architectes locaux. Soutenu par de nombreux architectes de renom, le milieu professionnel dénonce ainsi une proposition inadaptée à sa fonction représentative des droits de l'homme²³. Alors que la cérémonie de la pose de la première pierre par le président de la République François Mitterrand est prévue en mai, Catherine Trautmann, socialiste élue maire en mars 1989, souhaite reprendre en main les questions

d'urbanisme et désavoue le travail des services municipaux. Elle emboîte ainsi le pas de ce mouvement de critique en reconnaissant que le projet, s'il donne satisfaction au maître d'ouvrage sur le plan fonctionnel, ne s'inscrit pas convenablement dans son site et ne « donne pas une image représentative de l'institution²⁴ ». On imagine alors des solutions alternatives plus ou moins radicales ; un simple rhabillage des façades semble même souhaité un temps par le Conseil de l'Europe²⁵. Le temps ne permettant pas l'organisation d'un véritable concours international ouvert, le compromis se fait autour de la consultation de cinq architectes de renom européen, tous héritiers fameux du Mouvement moderne. Ainsi, l'italien Giancarlo De Carlo (1919-2005), l'allemand Oswald Mathias Ungers (1926-2007), l'espagnol Rafael Moneo (1937-), le français Dominique Perrault (1953-) ainsi que le britannique Rogers sont invités à concevoir des locaux plus adaptés aux fonctions de la Cour européenne des droits de l'homme. Les réponses des participants illustrent le débat entre tenants d'une géométrie orthogonale et massive comme vecteur d'expression des valeurs démocratiques et ceux plus tentés par une inscription en douceur dans le site. À ce titre, Ungers imagine ainsi deux versions de projet, inscrites dans une géométrie rigide et usant de références à la ville historique, emprunts grandiloquents en relatif décalage avec un site paysager.

- 12 À la question d'imposer sa géométrie sur le site ou de s'imprégner de l'environnement, Rogers, associé à l'architecte alsacien Claude Bucher (1947-), offre sans doute la réponse la plus complète – celle finalement retenue – en proposant « un bâtiment dans un parc²⁶ ». Inauguré en juin 1995, son paquebot high-tech est constitué de deux immeubles de bureaux à gradins dont l'implantation suit les inflexions courbes des rives de l'Ill, précédé à sa tête d'un assemblage sculptural et allégorique de trois cylindres (**fig. 7**).

Figure 7

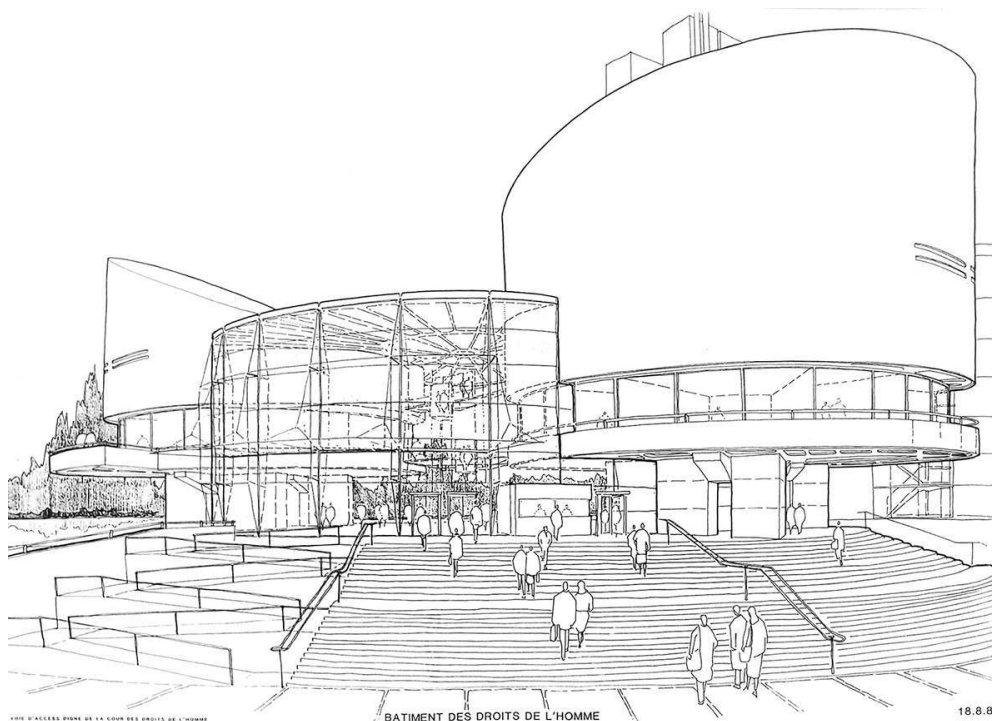


Vue comparative des élévations du Palais de l'Europe (Henry Bernard, 1977) et du nouveau Palais des droits de l'homme (R. Rogers et C. Bucher architectes, 1989) et le passage d'une esthétique massive à une architecture high-tech cherchant à s'intégrer dans le paysage. Archives de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, 623 W 17.

© AVES, (COURTESY OF ROGERS STIRK HARBOUR + PARTNERS).

- 13 Deux grands tambours suspendus, bardés de métal et abritant les grandes salles d'audience et de la commission, sont reliés par un troisième cylindre de verre accueillant le hall d'entrée et les circulations. La matérialité et la structure métallique de l'édifice sont délibérément exacerbées par l'architecte, qui met en scène le squelette de l'édifice dont certains éléments sont même rehaussés de rouge. Le geste sophistiqué de Rogers, usant de géométries complexes, dans lequel certains critiques voient une sorte de « maniérisme du gothique finissant²⁷ », associe nécessité symbolique et volonté d'inscription paysagère. Il rompt avec la sobriété et la retenue de Monnet en lui offrant une réponse contemporaine et une image à la symbolique efficace (**fig. 8**). Les années 1990 marquent ainsi un déploiement des institutions européennes par-delà les premières limites du terrain de la place Lenôtre, urbanisé progressivement depuis 1950, en franchissant l'Ill et le canal²⁸. Cette décennie marque aussi l'internationalisation des procédures quant au choix des concepteurs, aboutissant à une plus grande radicalité des propositions architecturales.

Figure 8



Vue de l'entrée du nouveau Palais des droits de l'homme, 1989, R. Rogers et C. Bucher architectes. Archives de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, 345 W 8.

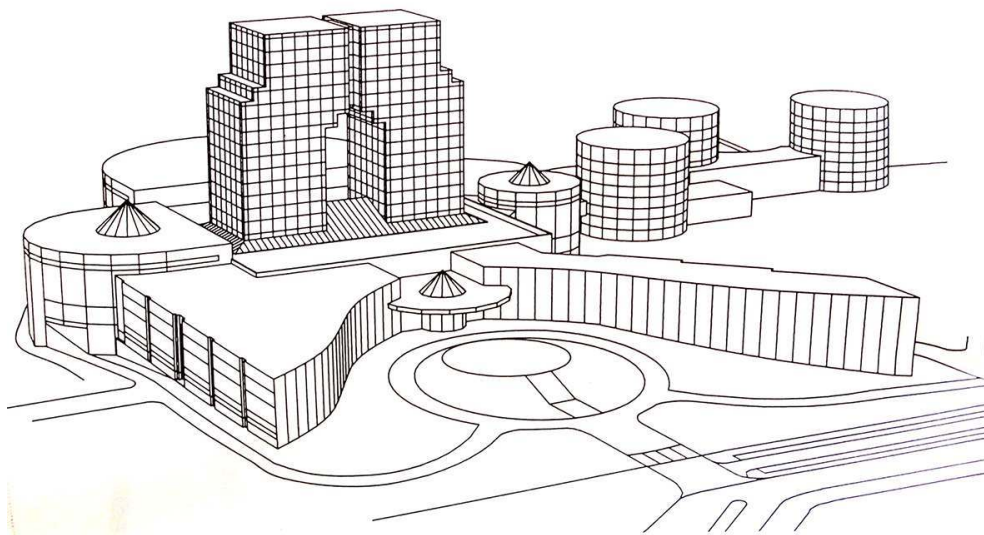
© AVES, (COURTESY OF ROGERS STIRK HARBOUR + PARTNERS).

Déploiement symbolique et spatial du quartier européen

- 14 Dès le début des années 1990, afin de démontrer la faisabilité technique du projet de l'IPE 4, qui permettrait au Parlement de disposer de son propre hémicycle, la Ville édite une plaquette dont l'introduction, signée par Catherine Trautmann, évoque l'architecture de ce nouveau jalon comme le « relais nécessaire de la démocratie²⁹ ». Cette fois-ci, la

proposition doit être « évolutive » afin de ménager véritablement l'avenir de l'institution parlementaire, afin de se distancer des interventions successives de Sauer dont le plan de masse se déhanché pour faciliter des greffes successives. Le site envisagé, de l'autre côté du bassin de l'Ill, voisine avec les petites bâtisses régionalistes de la cité-jardin Ungemach bâtie dans les années 1920³⁰. Pour illustrer cette ambition, la plaquette présente un projet théorique en vue de la construction du Parlement signée par l'architecte strasbourgeois Paul Maechel (1943-) ainsi que les modalités du contrat de bail envisagé. L'esthétique du projet emprunte à l'architecture du suisse Mario Botta (1943-) et à la tendance post-moderne, articulant des volumes épars dans une disposition classicisante. La monumentalité symbolique est accentuée par la symétrie de la composition, fortement soulignée par les deux tours de seize niveaux de l'administration générale séparées d'un vide central, clin d'œil aux tours du Congrès national de Brasília. Si l'hémicycle trouve déjà sa position finale dans le diagramme du plan de masse, sa volumétrie reste dominée par les tours de l'administration. Le projet Maechel, aux formes démonstratives, tente d'imposer au site – dans une veine académique proche de l'expression de Monnet, Bernard et Sauer – une géométrie élémentaire, tout en permettant une évolutivité des institutions (fig. 9).

Figure 9



Projet de faisabilité réalisé à la demande de la ville pour la construction de l'IPE 4 (1991), Paul Maechel architecte. Archives de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, 974 W 4.

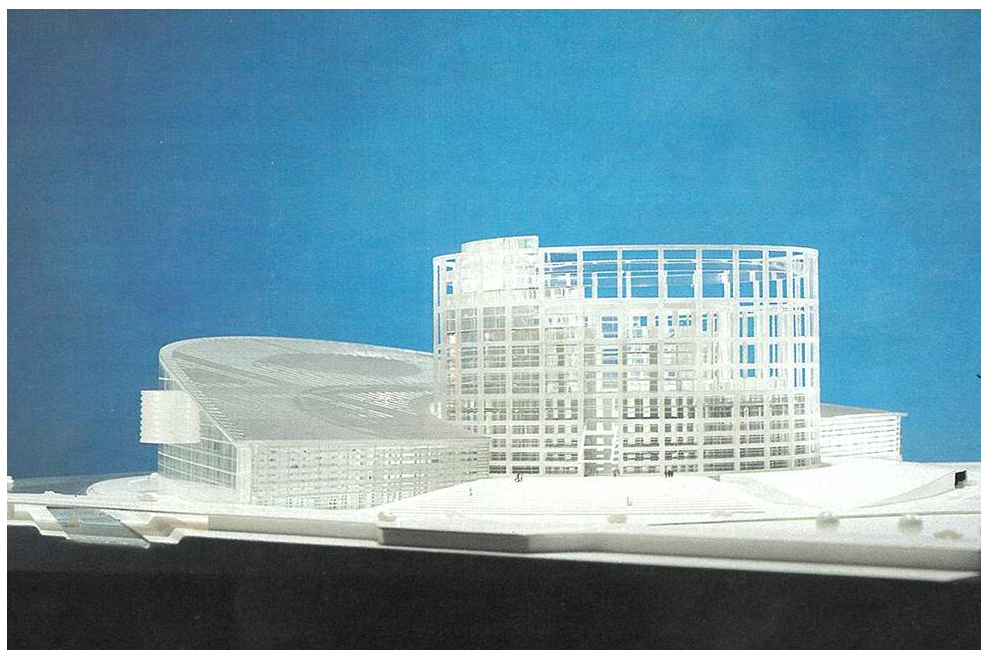
© AVES.

- 15 Avec la construction effective de l'hémicycle au sein d'une quatrième extension de l'immeuble des parlementaires, dénommée bâtiment Louise-Weiss, la fin du XX^e siècle voit un ouvrage majeur venir compléter une véritable collection architecturale entamée depuis l'immédiat après-guerre. La maîtrise d'ouvrage de ce projet d'ampleur reste contrôlée localement, puisqu'elle revient à la Société d'aménagement et d'équipement de la région de Strasbourg (SERS)³¹. Le concours, organisé en 1991, oppose à la fin trois équipes : celle du florentin Pierluigi Spadolini (1922-2000), celle menée par Françoise-Hélène Jourda (1955-2015) et Gilles Perraudin (1949-) et enfin l'agence Architecture Studio, créée en 1973 à Paris, chacune de ces équipes s'associant à des architectes

d'opération locaux. Le projet Jourda et Perraudin pousse la logique symbolique à son paroxysme en imaginant une « île Parlement », autonome dans son environnement direct. L'édifice, entouré d'eau, prend ici la forme d'un vaste et évocateur volcan, exprimant le caractère supranational de l'institution par cette disposition autarcique. L'architecture « parlante » et monumentale exprime, par sa propre morphologie, tant l'indifférence à son terrain d'assise que sa vocation de rayonnement par-delà les frontières.

- ¹⁶ La proposition retenue, signée par l'équipe d'Architecture Studio, reprend à son compte la dialectique prônée par Henry Bernard en vantant à nouveau l'alliance du classicisme et du baroque, exprimée par l'association « du cercle de Galilée à l'ellipse de Kepler³² » comme métaphore « du passage du pouvoir central au mouvement de la démocratie ». Afin de répondre à un programme très complexe de 220 000 mètres carrés de surfaces, cette extension monumentale est articulée autour d'une rue intérieure qui partitionne une volumétrie lisible aux lignes claires. D'un côté, un immense vaisseau de verre se développe selon un plan triangulaire, où se niche l'hémicycle, ruche centrale qui émerge légèrement de la vaste toiture s'inclinant en direction des quartiers avoisinants. Le ruban de façades vitrées qui longe le bassin reproduit sa courbure et offre le reflet d'un volume puissant, dynamique et entièrement transparent. De l'autre côté, un immeuble de plan elliptique à cour centrale abrite les bureaux et affiche une esthétique d'apparence inachevée, métaphore littérale d'une Europe en construction (**fig. 10**). Relié aux premiers immeubles de Sauer par une passerelle qui enjambe le bassin et culmine à une cinquantaine de mètres, cet ensemble semble provenir de l'extrusion directe de son propre site d'implantation. Sa silhouette imposante réorganise l'ensemble du secteur, tout en offrant un contraste saisissant avec la petite échelle de la cité Ungemach voisine. L'ampleur du chantier – plus de 50 000 plans s'avèrent nécessaires à sa conception – et l'importance de l'événement sont amplement relayées par la presse spécialisée en amont de son inauguration définitive en 1999³³. Le site et son environnement proche ne cessent de se transformer depuis, notamment au nord avec la réorganisation en cours du secteur du Wacken.

Figure 10



Maquette du bâtiment Louise Weiss, dit IPE 4, abritant l'hémicycle du Parlement européen, 1993, Architecture Studio.

© Architecture Studio.

- 17 Depuis 1949, l'extension progressive des frontières de l'Europe a eu des effets très puissants sur la vie, l'économie et l'urbanisme strasbourgeois³⁴. La dimension européenne de la cité est en effet le fruit d'impulsions extérieures que la ville, forte d'une tradition municipaliste prussienne (notamment dans la gestion de la construction des travaux et des équipements), a saisies comme autant d'opportunités successives afin d'asseoir véritablement sa vocation. En dépit de débats récurrents et parfois très vifs – la fameuse et rude bataille du siège du Parlement entre Bruxelles et Strasbourg –, le secteur européen s'y est étendu physiquement à partir d'une petite greffe faite sur le parc de l'Orangerie, dans une zone résiduelle de l'urbanisme strasbourgeois de la fin du XIX^e siècle. En réalité, les frontières de ce secteur se sont déployées au fil du temps bien au-delà des frontières de ce modeste terrain : le développement institutionnel a entraîné le changement de destination de nombreux immeubles et villas de la Neustadt strasbourgeoise, extension de la ville impulsée par les autorités durant la période de l'Annexion entre 1871 et 1918, transformés et employés pour des usages diplomatiques ou administratifs. En outre, plusieurs autres organismes à vocation européenne s'implantent à Strasbourg, à l'instar de la chaîne franco-allemande ARTE dont les nouveaux locaux, livrés en 2003, voisinent avec le bâtiment Louise-Weiss³⁵. D'un point de vue plus large, notamment celui de l'histoire de l'architecture, l'intervention sur ce site depuis soixante-dix ans de dizaines d'architectes à la stature locale, nationale voire internationale, offre une grande diversité de propositions qui s'insèrent dans un cadre végétal apaisé. Aujourd'hui, plusieurs édifices ont disparu, certains projets ambitieux ont avorté tandis que d'autres ont déjà été reconnus pour leur valeur patrimoniale. Ces expériences successives, au service de l'essor d'une démocratie transnationale régulièrement fragilisée, éclairent les potentialités symboliques de l'architecture institutionnelle

européenne, qu'il faut encore évaluer, notamment au regard des réalisations contemporaines livrées à Bruxelles et à Luxembourg.

NOTES

1. - Voir notamment DURAND de BOUSINGEN, Denis. « Les Premiers bâtiments du Conseil de l'Europe et la naissance du « quartier européen » de Strasbourg, 1949-1979 ». *Annuaire de la Société des amis du Vieux Strasbourg*, 2011, XXXVI, p. 157-184. Ou encore : JACOB, Adrienne. *L'Architecture du Parlement européen de Strasbourg : approche historique et critique*. Mémoire de DEA en histoire de l'art, Strasbourg, 2003.
2. - Voir aux archives de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg (AVES) les fonds d'archives des différents services de la Ville concernant la construction des édifices pour accueillir les institutions européennes dans les séries 1373 W, 1319 W, 974 W, 894 W, 843 W, 793 W, 787 W, 573 W, 568 W, 367 W, 345 W.
3. - COUVAL, Annick. *Le Siège du Conseil de l'Europe*. Base numérique du patrimoine d'Alsace, juillet 2011, voir le site : http://www.crdp-strasbourg.fr/data/europe/institutions/siege-conseil_europe.php?parent=31 [consulté le 17/01/2019].
4. - « Le congrès de l'Europe », 18 août 1949. *Actualités françaises*, archives INA, voir le site : <http://www.ina.fr/video/AFE85003193/le-congres-de-l-europe-video.html> [consulté le 17/01/2019].
5. - Voir dans la base Mérimée : notice PA00085185.
6. - Voir dans la base Mérimée : notice PA00085018.
7. - Voir dans la base Mérimée : notice PA00085186.
8. - Voir LEFORT, Nicolas. *Patrimoine régional, administration nationale : la conservation des monuments historiques en Alsace de 1914 à 1964*. Thèse de doctorat en histoire. Strasbourg : université de Strasbourg, 2013.
9. - « Les bâtiments semi-permanents du Conseil de l'Europe à Strasbourg - Bertrand Monnet, architecte, L. Cromack, F. Guri, V. Schirrer, architectes collaborateurs ». *L'Architecture d'aujourd'hui*, déc. 1951, n° 38, p. 86-89. Voir aussi MONNET, Bertrand. « Le Palais du Conseil de l'Europe à Strasbourg ». *La Construction moderne*, déc. 1950, p. 455-464.
10. - Récemment transformé par l'architecte Yannic Levêque, du cabinet espagnol Idom, cet édifice constitue aujourd'hui le témoin le plus ancien de l'urbanisation institutionnelle du secteur.
11. - « Nouveaux bâtiments de la maison de l'Europe à Strasbourg ». *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 58, février 1955, p. 44-45. Voir aussi « Maison de l'Europe par B. Monnet ». *L'Architecture française*, juillet 1956, p. 167-168.
12. - Résolution du 19 octobre 1957, « Journées européennes » à Strasbourg le 19 et 20 octobre 1957 (AVES, 208 MW 15).
13. - STOSKOPF, Charles-Gustave. *Strasbourg invite l'Europe*, s.d., 5 p. (AD du Bas-Rhin, fonds Stoskopf, 60 J 1).
14. - Voir aussi son intervention à Mulhouse, comme évoqué dans l'article d'Amandine Diener, voir dans ce numéro : DIENER, Amandine. « Le quartier et la tour de l'Europe à Mulhouse (1959-2015). Perspectives européennes d'un patrimoine transfrontalier », In Situ [En

ligne], 38 | 2019, mis en ligne le 15 février 2019, consulté le 19 février 2019. URL : <http://journals.openedition.org/insitu/20178>.

15. - BOLLE, Gauthier. C.-G. Stoskopf (1907-2004), *architecte : les Trente Glorieuses et la réinvention des traditions*. Rennes : PUR, 2017 ; « Reconstruire les paysages urbains et ruraux d'Alsace après 1945 : lignes de continuités ». *Revue d'Alsace*, n° 142, p. 109-130, 2016.

16. - « Strasbourg sous le signe des Journées européennes ». *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 20 octobre 1957.

17. - Voir dans la base Mérimée : notice EA67000006.

18. - BERNARD, Henry. « Le Palais de l'Europe ». *Saisons d'Alsace*, 1976, n° 60, p. 84-88.

19. - Voir CHÂTELET, Anne-Marie et STORNE, Franck (dir.), avec la collaboration de DIENER, Amandine et de FLECK, Bob. *Des Beaux-Arts à l'Université. Enseigner l'architecture à Strasbourg*. Paris/Strasbourg : Recherches/École nationale supérieure d'architecture, 2013.

20. - Il est l'architecte, avec Paul Ziegler (1930-), diplômé de la même école en 1962 et architecte dans le même service, du palais de la Musique et des Congrès de Strasbourg en 1975, en lieu et place du projet initialement imaginé par Le Corbusier. Voir KLEIN, Richard. *Le Corbusier : le palais des congrès de Strasbourg, nouveau programme, dernier projet*. Paris : Picard, 2011.

21. - Le bâtiment P était un bâtiment provisoire de bureaux et d'ateliers conçu en 1972.

22. - Historique du projet rédigé par l'architecte François Sauer et adressé à Catherine Trautmann le 17 avril 1989 (AVES, 562 W 1).

23. - Cette levée de boucliers se fait par le biais d'une pétition soutenant la conception d'un autre palais pour laquelle on retrouve notamment, parmi les signataires, les architectes Paul Chemetov (1928-), Christian de Portzamparc (1944-) ou encore Gaetano Pesce (1939-), designer italien et enseignant « vedette » à l'école d'architecture de Strasbourg. (IBRAM, Corinne. « Vers une proposition du maire au Conseil de l'Europe ». *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 20 avril 1989).

24. - Lettre de Catherine Trautmann aux architectes, 5 mai 1989 (AVES, 562 W 1).

25. - « Palais des droits de l'homme : Les nouveaux architectes ». *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 17 mai 1989.

26. - Rendus des architectes pour le concours de 1989 pour le nouveau Palais des droits de l'homme, 1989 (AVES, 345 W 8).

27. - VERMEIL, Jean. « Strasbourg, un palais high-tech ». *D'A. D'Architectures*, n° 57, août 1995, p. 12-13.

28. - L'appropriation de la rive nord du canal avait été entamée en 1972 avec la construction du Centre européen de la jeunesse et l'installation, en 1974, de la Pharmacopée européenne dans les locaux de l'ancien couvent des Oblats. DURAND de BOUSINGEN, Denis. Art. cit., p. 181.

29. - « Le Parlement européen à Strasbourg », projet réalisé à la demande de la Ville, non daté [v. 1991] (AVES, 974 W 42).

30. - Voir dans la base Mérimée : notice EA67000002.

31. - La SERS est née en juin 1957. Voir la plaquette *Société d'aménagement et d'équipement de la région de Strasbourg 1957-1967*, 1967.

32. - « Effets du projet sur l'environnement » par Architecture Studio, étude d'impact, mars 1993 (AVES, 974 W 42).

33. - Voir notamment « Community centre ». *Architectural review*, janv. 1993, n° 1151, p. 50-52. ; « Parlement (le) européen. Chronique d'un grand chantier ». *Techniques et architecture*, n° H. S., 1996, p. 34. ; « Parlement européen de Strasbourg ». *D'A. D'Architectures*, novembre 1997, n° 78, p. 30-31 ; « Pourquoi le Parlement européen de Strasbourg ? ». *Architecture intérieure, CREE*, août-septembre 1998, n° 284, p. 92-97.

34. - KLEINSCHMAGER, Richard. *Strasbourg : une ambition européenne*. Paris : Anthropos, 1997.

35. - Construit au sud de la cité Ungemach, le siège social de la chaîne de télévision ARTE a été construit par l'équipe d'architectes franco-allemande associant Hans Struhk à Paul Maechel.

RÉSUMÉS

Depuis l'installation du siège du Conseil de l'Europe à Strasbourg il y a 70 ans, le quartier européen s'y est développé progressivement à partir d'une petite greffe faite sur le parc de l'Orangerie, au nord de la ville, dans une zone résiduelle de l'urbanisme strasbourgeois de la fin du XIX^e siècle. La cité, forte de sa tradition municipaliste, a saisi certaines des étapes clés du développement institutionnel de l'Europe comme autant d'opportunités successives afin d'asseoir véritablement sa vocation, sans pour autant pouvoir anticiper pleinement son essor. Le caractère hétéroclite du quartier reflète en partie ces tâtonnements. Les procédures à l'origine de la construction des édifices, comme les réponses architecturales offertes, évoluent fortement au fil du temps, accentuant à chaque étape la nécessité de produire des symboles forts et puissants. Ainsi, plusieurs dizaines d'architectes à la stature locale, nationale voire internationale, offrent une grande diversité de propositions architecturales qui s'insèrent dans un cadre dense et à la fois apaisé de par la présence de l'eau et du végétal. Ces postures successives, au service du développement régulièrement fragilisé d'une démocratie transnationale, éclairent les processus d'hybridation entre académisme et modernité et les potentialités symboliques de l'architecture institutionnelle.

Since the installation of the Council of Europe headquarters in Strasbourg seventy years ago, the European quarter has grown gradually from a tiny graft made onto the Orangery Park, in the northern part of the city, in a residual area of Strasbourg's late nineteenth-century urban organisation. With its strong municipalist traditions, the city has subsequently taken advantage of some of the key milestones of Europe's institutional development as opportunities to confirm the quarter's vocation, but these local authorities were unable fully to anticipate the quarter's growth. The heterogeneous character of the neighbourhood is a reflection of a process of trial and error. Building methods and design approaches have evolved significantly over time, highlighting at each stage the need to create powerful symbols. Dozens of architects with local, national and even international reputations have offered a wide variety of architectural propositions inserted into a crowded environment, but one which is given a certain peacefulness by the presence of water and vegetation. These successive initiatives in the service of forms of transnational democracy which are regularly called onto question today throw light on processes of hybridisation between academism and modernity and the symbolic potential of institutional architecture.

INDEX

Keywords : Alsace, modern architecture, public architecture, architecture of the second half of the twentieth century, building, Council of Europe, democracy, Europe, monument, European Parliament, Strasbourg, symbolism

Mots-clés : Alsace, architecture moderne, architecture publique, architecture de la seconde moitié du XX^e siècle, bâtiment, Conseil de l'Europe, démocratie, Europe, monument, Parlement européen, Strasbourg, symbolique

AUTEUR

GAUTHIER BOLLE

Maître de conférences (HCA), ENSA Strasbourg / UMR Passages & EA 3400 ARCHE
gauthier.bolle@strasbourg.archi.fr